

Image not found or type unknown



Une licitation partielle de biens est elle possible

Par **dupont marinette**, le **04/09/2017** à **17:12**

Bonjour ,

Souhaitant acquérir par licitation une habitation ceinte de 4 parcelles de terrain , dont une classée constructible , suis je dans l'obligation d'acquérir la totalité , ou puis je décider de laisser la parcelle constructible en indivision avec mes freres et soeur (elle fait exploser le prix de vente) jusqu'à l'éventuelle vente à un tiers ?

Merci d'avance pour votre réponse .

MD